



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2020

Le 11 février 2020, à vingt heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 5 février 2020

Nombre de membres :

En exercice	27
Convoqués	27
Présents	20
Excusé	0
Absents	7

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE - Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVÉ – Mme Claudie MAHÉ
M. Armel MOYON - Mme Muriel MAHÉ - M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth SAMSON – M. Christian BURLOT
M. Jean-Philippe LEVESQUE - Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
Mme Roselyne DAUFFY - M. Gabriel DUVAL – M. Mikaël COUTURIER – Mme Tiphaine TÉHÉRY - Mme Vanessa LEBEAU
M. Arnaud GUIHENEUF

Absents :

M. Marc FOUCAULT
M. Michel MÉNARD
M. Bernard CLOUET
M. Denis RIMBERT
Mme Marie-Christine BRIAND
Mme Annaïg GICQUEL
Mme Jacqueline LEROUX GUILLÉ

Pour le vote des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal (délibérations n°2020-012, 2020-014, 2020-018, 2020-021, 2020-025), Mme Danielle CORNET est absente.

On compte alors 19 présents et 8 absents.

La présidence de l'assemblée est confiée à M. Paul LONGATTE, 1^{er} Adjoint pour les délibérations sus-visées.

Secrétaire de séance :

M. Arnaud GUIHÉNEUF

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020
- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

2020-009 Contrat d'assurance des risques statutaires
2020-010 Modification du tableau des effectifs

FINANCES LOCALES

2020-011	Approbation du Compte de Gestion 2019 / Budget annexe Assainissement
2020-012	Compte Administratif 2019 / Budget annexe Assainissement
2020-013	Approbation du Compte de Gestion 2019 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2020-014	Compte Administratif 2019 / Budget annexe Lotissement communal «La Chasselandière »
2020-015	Affectation du résultat de fonctionnement 2019 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2020-016	Budget Primitif 2020 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2020-017	Approbation du Compte de Gestion 2019 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
2020-018	Compte Administratif 2019 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
2020-019	Clôture du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
2020-020	Approbation du Compte de Gestion 2019 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2020-021	Compte Administratif 2019 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2020-022	Affectation du résultat de fonctionnement 2019 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2020-023	Budget Primitif 2020/ Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2020-024	Approbation Compte de Gestion 2019 / Budget Principal
2020-025	Compte Administratif 2019 / Budget Principal
2020-026	Affectation du résultat de fonctionnement 2019 / Budget Principal
2020-027	Vote des taux d'imposition 2020 : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)
2020-028	Budget Primitif 2020 / Budget Principal
2020-029	Proposition d'une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt souscrit par Loire Atlantique Développement SELA dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de Coët Rozic

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

2020-030	Approbation de la modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme
2020-031	Acquisition de la parcelle ZR 478
2020-032	Avis sur le projet de travaux inscrits au Contrat territorial milieux aquatiques du Brivet

▪ Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUHÉNEUF est nommé secrétaire de séance.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Points soumis au vote :**

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2020-009 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique de négocier un contrat groupe d'assurance des risques statutaires ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- > De se réserver la faculté d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

DÉLIBÉRATION N°2020-010 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De modifier le tableau des effectifs, en créant, à compter du 1^{er} avril 2020, 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (service Espaces verts et cimetières), 1 poste d'adjoint animation principal 2^{ème} classe à temps non complet 29/35^{ème} (Pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'adjoint animation principal 1^{ère} classe à temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (service Finances / Informatique).
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION N°2020-011 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2020-012 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	478 470.61 €	673 330.32 €
Résultat	194 859.71 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	1 111 026.33 €	1 000 338.12 €
Résultat	- 110 688.21 €	
Résultat global	84 171.50 €	
	Dette en capital au 1er janvier 2019	2 509 354.65 €

DÉLIBÉRATION N°2020-013 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2020-014 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	466 525.56 €	508 365.44 €
Résultat	41 839.88 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	538 352.06 €	496 893.82 €
Résultat	- 41 458.24 €	
Résultat global	381.64 €	

DÉLIBÉRATION N°2020-015 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » pour la somme de 41 839.88 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002.

DÉLIBÉRATION N°2020-016 – BUDGET PRIMITIF 2020 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à
523 315.88 €
Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à
555 544.24 €

DÉLIBÉRATION N°2020-017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2020-018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	17 021.44 €	17 021.44 €
Résultat	0.00 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	4 219.07 €	4 219.07 €
Résultat	0.00 €	
Résultat global	0.00 €	

DÉLIBÉRATION N°2020-019 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De clore le budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers » à compter de ce jour.
- > D'intégrer dans l'actif du budget principal les travaux d'aménagement réalisés sur le domaine public communal.
- > D'autoriser Madame la Trésorière Municipale à procéder aux écritures correspondantes, par opération d'ordre non-budgétaire.

DÉLIBÉRATION N°2020-020 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2020-021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	426 955.51 €	472 750.27 €
Résultat	45 794.76 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	50 078.95 €	61 297.41 €
Résultat	11 218.46 €	
Résultat global	57 013.22 €	

DÉLIBÉRATION N°2020-022 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », pour la somme de 45 794.76 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 45 794.76 € à l'article 002.

DÉLIBÉRATION N°2020-023 – BUDGET PRIMITIF 2020 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à
476 527 €
Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à
68 949.46 €

DÉLIBÉRATION N°2020-024 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019 du Budget Principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2020-025 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2019 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	8 724 365.69 €	10 271 592.69 €
Résultat	1 547 227.00 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	4 810 804.10 €	3 825 066.52 €
Résultat	- 985 737.58 €	
Résultat global	561 489.42 €	
Autofinancement	1 119 854.20 €	
	Dette en capital au 31 décembre 2019	9 112 723.64 €
	Emprunt réalisé en 2019	921 600 €

DÉLIBÉRATION N°2020-026 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du Budget Principal pour la somme de 1 547 227.00 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement : 1 547 227.00 € à l'article 1068.

DÉLIBÉRATION N°2020-027 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 : TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE (BATI), TAXE FONCIERE (NON BATI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2020.

	2019	2020
Taxe d'habitation	16,56	16,56
Taxe foncière (bâti)	21,41	21,41
Taxe foncière (non bâti)	41,07	41,07

DÉLIBÉRATION N°2020-028 – BUDGET PRIMITIF 2020 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2020 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à
10 174 198.09 €
Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à
6 711 492.21 €

DÉLIBÉRATION N°2020-029 – PROPOSITION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE REMBOURSEMENT DU PRET SOUSCRIT PAR LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SELA DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE COËT-ROZIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par à l'unanimité :

- > D'accorder à Loire Atlantique-Développement SELA une garantie à hauteur de 80% pour le remboursement de toute somme due au titre de l'emprunt d'un montant total de 1 000 00€ (un million euros) souscrit par celle-ci auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	1 000 000 €
Objet	Financement de la ZAC de Coët Rozic à Pont-Château
Périodicité	Trimestrielle
Durée	48 mois
Frais de dossier	1 000 €
Taux	0,45% (taux fixe)
Amortissement	16 échéances (échéances constantes)

Quotité garantie : 80% (800 000€)

- > De s'engager, au cas où l'Emprunteur, pour quelques motifs que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, dans la limite de la quotité garantie, ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande du Crédit Agricole Atlantique Vendée, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le Crédit Agricole Atlantique Vendée discute au préalable avec l'organisme défaillant.
- > De s'engager, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant habilité, à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la commune de Pont-Château et Loire-Atlantique Développement SELA.

DÉLIBÉRATION N°2020-030 – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°13 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la modification simplifiée n°13 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'annexée à la délibération.
- > De dire que la présente modification fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal.
- > De dire que le dossier de modification simplifiée approuvé du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à disposition du public à la mairie de Pont-Château (Place Dominique David, Accueil), aux jours et heures habituels d'ouverture.
- > De dire que la délibération et les dispositions résultant de cette modification seront exécutoires à compter de sa transmission en Préfecture et dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (affichage en mairie et insertion dans un journal diffusé dans le Département de Loire-Atlantique).
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2020-031 – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZR 478

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir la parcelle ZR n°478, située au lieu-dit Bresnel, d'une superficie de 12 771 m², au prix de 3 192,75 € et de prendre en charge les indemnités d'éviction.
- > D'approuver la prise en charge par la Commune des frais d'acte liés à cette acquisition et de désigner Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château pour établir l'acte.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants, établis par l'étude Xavier MERY ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-032 – AVIS SUR LE PROJET DE TRAVAUX INSCRITS AU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BRIVET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'émettre un avis favorable au programme de travaux 2020/2025 prévus au titre du Contrat territorial milieux aquatiques du Brivet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

**Le Maire
Danielle CORNET**

